



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE VAUCLUSE

## AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

### **AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT, DANS LE CADRE D'UN PROJET D'ASSAINISSEMENT ET AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DE L'ARGENSOL SUR LA COMMUNE D'ORANGE**

Par arrêté n°2013281-0004 du 8 octobre 2013 le préfet de Vaucluse a prescrit l'ouverture d'une enquête publique, au titre de l'environnement, relative à la demande d'autorisation présentée par la commune d'Orange dans le cadre d'un projet d'assainissement et aménagement du quartier de l'Argensol sur la commune d'Orange.

Elle se déroulera pendant 31 jours consécutifs, **du 4 novembre au 4 décembre 2013 inclus.**

Le responsable du projet est la commune d'Orange. Les informations relatives au projet peuvent être obtenues auprès de la Direction de la Recomposition Urbaine, par mail ([dru@ville-orange.fr](mailto:dru@ville-orange.fr)) ou au secrétariat : 04 90 51 41 74 ou 04 90 51 41 10.

Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête seront déposés en mairie d'Orange, Services Techniques Municipaux – Rue Henri Noguères afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouvertures habituels de la mairie au public (la mairie est fermée tous les vendredis après-midi).

**M. Alain FAUQUEUR**, Économiste expert, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire. Il se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, en mairie d'Orange – Services Techniques Municipaux – rue Henri Noguères :

- le lundi 04 novembre 2013 de 09h à 12h,
- le vendredi 08 novembre 2013 de 09 à 12h,
- le lundi 02 décembre 2013 de 09h à 12h,
- le mercredi 04 décembre 2013 de 14h à 17h.

En dehors de ces permanences, le public pourra consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet en mairie susvisée ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie d'Orange, Services Techniques Municipaux – Rue Henri Noguères – BP 187 – 84100 ORANGE.

M. Robert DEWULF, Premier Conseiller du Corps des TA et CAA, en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant, remplacera le titulaire en cas d'empêchement de ce dernier et exercera alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Le commissaire enquêteur remettra son rapport et ses conclusions dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête. Ces documents pourront être consultés pendant le délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête en mairie d'Orange, à la direction départementale des Territoires - service Eau et Milieux Naturels - 84905 AVIGNON cedex 09.

Ces documents seront également consultables sur le site internet de la préfecture de Vaucluse ([www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr)).